

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°57

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE AU REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES DES TERRAINS DE FOOTBALL (PRINCIPAL ET D'ENTRAÎNEMENT) AINSI QU'À L'AJOUT DE 2 NOUVEAUX MÂTS

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr.144'000.-- pour la mise en conformité et la rénovation de l'éclairage des terrains de football de Rolle.

1 PREAMBULE / CONTEXTE ACTUEL

Le club de football régional (BRP), utilisateur principal des terrains de football et d'entraînement, a sollicité les communes propriétaires des infrastructures (Bursins, Rolle et Perroy) afin de les rendre attentives au fait que l'éclairage des différents terrains ne correspond pas aux normes qui vont entrer en vigueur dès 2028. De ce fait, les matchs et les entraînements nécessitant un éclairage ne pourraient plus avoir lieu. Les trois communes concernées ont décidé de coordonner leurs actions pour la mise à jour de ces équipements afin d'offrir des conditions de jeu similaires sur tous les terrains et de bénéficier de conditions économiques plus favorables.

Chaque commune, dont Rolle, a réalisé un audit complet ainsi qu'un inventaire précis de l'ensemble des éclairages sportifs existants. Il s'avère, sans grande surprise, que les luminaires actuels, qui, pour la plupart à Rolle datent de 1985, sont obsolètes et nécessitent un remplacement. Les pièces de rechange ne sont plus fabriquées et ces luminaires ont été retirés des catalogues des fabricants.

À la suite de cette analyse, pour la Commune de Rolle, il est nécessaire de procéder à un assainissement global des têtes d'éclairage et des alimentations électriques afin d'améliorer l'efficacité des installations et de les mettre en conformité.

La résistance de tous les mâts a été testée et, à l'exception d'un, ils répondent tous aux normes de sécurité et peuvent être réutilisés à leur emplacement actuel. Un aménagement conforme aux exigences du jeu et de l'engagement de la Commune en faveur des économies d'énergie est proposé pour l'éclairage et les alimentations électriques.

Le système d'alimentation électrique et de gestion des luminaires doit également être adapté et les boîtiers de commande des luminaires dans les coffrets électriques existants doivent être modifiés pour s'adapter aux nouveaux équipements. Un système de gestion des luminaires sera également mis en place séparément pour améliorer l'efficacité et optimiser l'utilisation de l'éclairage.

Au-delà de la question de conformité, un éclairage inadapté peut avoir des effets négatifs sur la biodiversité et sur la population en générant une pollution lumineuse et un gaspillage d'énergie. Les progrès technologiques dans le domaine de l'éclairage sportif offrent aujourd'hui un grand potentiel pour réaliser des économies d'énergie et réduire les coûts énergétiques.

Ainsi, la Commune de Rolle souhaite remplacer intégralement les luminaires actuels par des luminaires LED connectés de dernière génération. Ceux-ci permettront d'adapter l'intensité lumineuse en fonction des catégories

de jeux. Ce nouvel éclairage respectera les directives et ordonnances en vigueur de l'Association Suisse de Football (ASF). L'ensemble sera également conforme aux recommandations des plans climat cantonal et communal.

Cette modernisation permettra d'accéder aux dernières subventions disponibles, octroyées en cas d'assainissement des éclairages sportifs.

Deux terrains de sport sont concernés par un projet de modernisation de leur éclairage, visant à remplacer 21 projecteurs à décharge, connus pour leur forte consommation énergétique et leurs coûts de maintenance élevés.



2 LE TERRAIN DE FOOTBALL

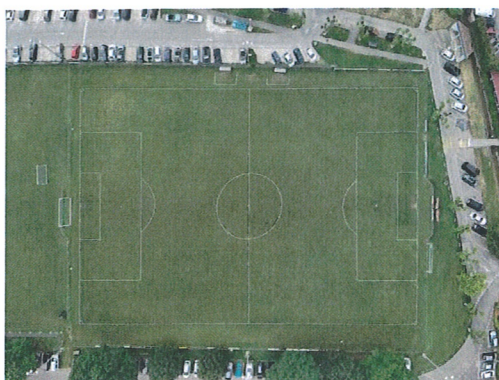
Les compétitions et les entraînements de football se répartissent sur deux terrains en herbe, offrant aux joueurs un espace de jeu adapté et correspondant aux exigences de l'ASF.

La pratique en soirée est de plus en plus sollicitée, en raison de la demande croissante des jeunes pour ce sport, ainsi que des changements climatiques qui rendent l'utilisation nocturne des terrains plus fréquente. Des règles strictes sont imposées par l'Association Suisse de Football et les terrains font l'objet de contrôles réguliers. L'éclairage requis pour ces installations est de 120 lux pour les compétitions et de 80 lux pour les entraînements. L'uniformité de la lumière doit également respecter les normes en vigueur.

L'éclairage des terrains d'entraînement revêt une importance particulière car ceux-ci sont utilisés plus fréquemment que les terrains de compétition. Une mise en lumière optimale est essentielle, non seulement pour garantir une bonne qualité de jeu, mais également pour prévenir les accidents et assurer la sécurité des joueurs.

2.1 TERRAIN PRINCIPAL

Le terrain principal est équipé de 6 mâts de 16 mètres, en acier galvanisé, solidement ancrés dans des socles en béton pour assurer une stabilité optimale. Actuellement, l'éclairage est assuré par 14 luminaires HQI de 2'000W chacun, complétés par des ballasts. La puissance globale de l'installation est de 33'600W.



2.2 TERRAIN DE FOOTBALL D'ENTRAÎNEMENT

Le terrain de football d'entraînement est équipé de 2 mâts de 16 mètres, en acier galvanisé (ceux du terrain principal), ancrés dans des socles en béton pour assurer une stabilité durable, et d'un poteau central du côté ouest. Actuellement, l'éclairage est assuré par 7 luminaires HQI de 2'000W chacun, accompagnés de ballasts. La puissance globale de l'installation est de 16 800W.



3 DESCRIPTION DU PROJET

3.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LE TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

La nouvelle proposition prévoit l'installation de deux nouveaux mâts en acier galvanisé, chacun équipé d'un projecteur LED à double module. Cette solution remplace l'ancien mât central, qui n'a pas passé l'expertise de contrôle mécanique, et permet d'assurer une couverture lumineuse optimale sur l'ensemble du terrain, avec une meilleure uniformité, une réduction des consommations énergétiques et un éclairage conforme aux normes actuelles.

Le mât qui sera posé à l'angle nord-ouest du terrain d'entraînement sera prévu pour y fixer et y raccorder, sur un autre circuit, l'éclairage du parking.

3.2 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Les installations électriques de la zone sportive sont alimentées en 400V et organisées avec une répartition des alimentations par groupe. L'allumage de l'éclairage est divisé par zones, permettant d'activer uniquement les sections nécessaires.

Des disjoncteurs seront présents dans les tableaux électriques pour la protection des circuits et des équipements. Les contacteurs déportés permettront de gérer les lignes de commande.

3.3 OBJECTIFS À ATTEINDRE | TERRAINS DE FOOT

- Mise en conformité des terrains principaux : les terrains doivent être conformes aux normes en vigueur pour l'éclairage des différentes catégories de jeux.
- Amélioration de la répartition de la lumière : il est nécessaire d'améliorer l'uniformité de la lumière sur les terrains, en tenant compte des catégories de jeux qui y sont pratiquées.
- Réduction de la pollution lumineuse : un effort est à faire pour réduire la pollution lumineuse, aussi bien sur les terrains qu'aux abords.
- Possibilité de contrôle des luminaires : intégrer un système qui permettrait de contrôler l'allumage et l'intensité des luminaires selon les besoins.
- Ajout d'un système de variation et de contrôle de la lumière : mettre en place un système permettant de varier l'intensité lumineuse et d'assurer un contrôle plus précis de l'éclairage.
- Mise en conformité des systèmes d'allumage : les systèmes d'allumage devront être externalisés, en dehors du tableau électrique actuel.
- Homologation selon les normes ASF (Association Suisse de Football) et SLG (Association suisse pour l'éclairage).

3.4 TERRAINS DE FOOTBALL | EXÉCUTION

- Installation de coupe-circuits à 2 fusibles, mise à terre et branchement des alimentations.
- Conservation des mâts existants (adaptation des luminaires en fonction du rapport de contrôle mécanique).
- Tirage de nouveaux câbles d'alimentation pour les luminaires, jusqu'à la porte de service.
- Installation des nouveaux groupes d'éclairage LED.
- Installation des commandes d'éclairage.
- Réglages des flux lumineux directement sur site.
- Contrôle et rapport des mesures électriques.
- Conformité avec les protocoles ASF et SLG.

4 GESTION DES LUMINAIRES

Il est prévu un système de gestion et de contrôle sans fil de l'infrastructure. Ceci permettra la gestion à travers l'ajout de divers scénarios d'éclairage et la collecte d'informations telles que la consommation et l'utilisation. Ce système est conçu pour offrir une extensibilité en fonction des besoins futurs.

Différents accès seront possibles, avec des limitations par discipline ou par utilisateur.

4.1 COMPARAISON DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIEN

Outre l'aspect de conformité et la nécessité de répondre aux exigences actuelles, une réduction significative de la consommation d'énergie sera obtenue grâce à la transition vers des luminaires LED très performants et à l'installation d'un système de gestion des éclairages.

	Puissance et coût annuel	
	Actuel	Futur
Consommation en kWh	~ 50.00	~ 13.60
Prix heure fonctionnement	Fr. 12.00	Fr. 3.30
Fonctionnement annuel ~ 230 heures	~ Fr. 11'500.00	~ Fr. 3'200.00

4.2 EMISSIONS DE CO₂

Selon les données du fournisseur, la mise en place de nouveaux luminaires LED représente l'équivalent d'environ -8 T de CO₂ sur une année.

5 FINANCEMENT

RÉCAPITULATIF DES COÛTS

Etude planification + projet	Fr. 2'535.--
Luminaires et électricité	Fr. 65'445.--
Gestion et connectivité	Fr. 5'540.--
Travaux et installation	Fr. 21'845.--
Génie civil	Fr. 23'010.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 15'000.--</u>
Total HT	Fr. 133'375.--
TVA 8.1 %	<u>Fr. 10'800.--</u>
Total TTC (arrondi)	Fr. 144'000.--

SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES

Rabais supplémentaires (consortium)	Fr. 4'995.--
Subvention prévisionnelle régionale	Fr. 23'680.--
Subvention prévisionnelle fédérale	<u>Fr. 6'650.--</u>
Total HT	Fr. 35'325.--
TVA 8.1 %	<u>Fr. 2'700.--</u>
Total TTC (arrondi)	Fr. 38'025.--



6 AMORTISSEMENT

Le montant total de l'investissement sera amorti sur 10 ans conformément aux Directives de la Direction des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) qui précise que tous les préavis soumis aux Conseils dès le 1er janvier 2024 doivent appliquer les nouvelles règles comptables d'amortissement du « MCH2 ».

7 RÉALISATION DES TRAVAUX

Les travaux pourraient être réalisés dès l'acceptation du préavis, sous réserve de la disponibilité des éléments devant être commandés et du délai de livraison pouvant varier de 4 à 12 semaines.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 57 du 27 octobre 2025,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 144'000.— TTC pour le remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte MCH2 34102.500002 Remplacement des éclairages des terrains de football.
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Approuvé par la Municipalité en séance du 27 octobre 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

1^{ère} séance avec la Commission : lundi 17 novembre 2025 à 19h (ad hoc) ou 20h (COFIN)

Municipal délégué : M. Nicolas Walter

Annexe : tableau d'investissement

Affaire 31.01 / 02-0047





Crédit d'investissement

Préavis no : 57 2021-2026 Montant : Fr. 144'000

Objet : Demande de crédit relative au remplacement des éclairages des terrains de football (principal et d'entraînement) ainsi qu'à l'ajout de 2 nouveaux mâts

Estimation des charges financières annuelles				Cautionnements			
Année	1	fr.	Fr.	Plafond de cautionnement		Fr.	30'000'000
Amortissement			144'000	Cautionnements engagés à ce jour		Fr.	29'105'000
Intérêts		1.20%	1'728			Fr.	895'000
Coût total annuel estimé			Fr. 145'728			Fr.	895'000
Situation financière au 31.12.2024				31.08.2025			
Plafond d'endettement net						Fr.	
Endettement	920	Engagements courants	Fr.	6'775'919			
	921	Dettes à court terme		-			
	922	Emprunts à moyen et long terme		28'480'000			
	923	Engagements propres établis. Et fonds		2'297'300			
	925	Passifs transitoires	Fr.	13'836'496			
		Dette associations		987'121			
			Fr.	51'794'192			
Total endettement brut	910	Disponibilités	Fr.	-20'367'745			
	911	Débiteurs et comptes courants	Fr.	-11'222'441			
	912	Placements du patrimoine financier	Fr.	-7'127'223			
	913	Actifs transitoires	Fr.	-4'275'168			
Total endettement net			Fr.	8'801'615			
Préavis en cours : (2016-2021)				Fr.		31.08.2025	
Préavis anciens				Fr.		Fr.	
& divers : Non dépensés (estimation) :				1'000'000		Fr.	
(2021-2026)							
Préavis 57 : Etude préliminaire interface Gare CFF				7'400		Fr.	
Préavis 9 : Réaménagement de la jonction routière				466'840		Fr.	
Préavis 11 : Crédit étude mise en séparatif				36'200		Fr.	
Préavis 16 : Remplacement des services sous la rue des Jardins				605'000		Fr.	
Préavis 17 : Aménagement de surface de la rue du Temple				54'000		Fr.	
Préavis 20 : Construction halle froide Voirie				53'000		Fr.	
Préavis 21 : Requalification rte du Lac (RC1)				2'200'000		Fr.	
Préavis 25 : Réaménagement de la place de jeux du jardin Anglais et du skatepark				57'000		Fr.	
Préavis 28 : Réaménagement de la Rte des 4 Communes				153'000			
Préavis 30 : Réaménagement de la Place du Marché				275'000			
Préavis 33 : Remplacement de 7 véhicules service voirie et espaces verts				98'000			
Préavis 34 : Crédit étude création SA pour CAD				117'000			
Préavis 36 : Optimisation et renforcement des ressources informatiques				163'000			
Préavis 36 : Crédit d'étude investigation corrosion Port des Vernes				17'000			
Préavis 42 : Crédit d'étude proposition adaptation agitation Port Ouest par forte bise				0			
Préavis 47 : Crédit d'étude pour la réhabilitation du Parc Veyrassat				46'200			
Préavis 51 : Intégration de la Commune de Rolle dans EneRolle SA (CAD/FAD)				7'350'000			
Préavis 57 : Remplacement des éclairages des terrains de football et 2 nouveaux mâts				144'000			
Préavis 58 : Réfection infrastructures souterraines Jolimont sud				1'001'000			
Préavis 61 : Végétalisation de la Grande-Rue				336'500			
Total préavis en cours				14'180'140		Fr.	
2025 Besoins de financement du ménage communal selon budget				3'595'820		Fr.	
Total des préavis en cours et besoins financement du ménage communal				17'775'960		Fr.	